



Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

# RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

> **TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml** Marque commerciale

Identifiant unique de formulation AH20-U0SJ-M00J-0PND

Numéro d'article 2000 354 020

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Emploi général

Lubrifiant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NORDWEST Handel AG Robert-Schuman-Str. 17 44263 Dortmund Allemagne

Téléphone: +49 231 2222-3001 Téléfax: +49 231 2222-3099 Site web: www.nordwest.com

e-mail (personne compétente) sdb@nordwest.com

Numéro d'appel d'urgence 1.4

Centre antipoison								
Pays Nom Code postal/ville Téléphone								
Belgique	Centre antipoisons - Antigif Centrum		+32 (0) 70 245 245					
France Centre AntiPoison et de ToxicoVigilance + 33 (0)1 45 42 59 5								

# RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	1	Aerosol 1	H222,H229
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336
3.10	danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	2	Aquatic Chronic 2	H411

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention d'avertissement

danger

**Pictogrammes** 

GHS02, GHS07, GHS09



Mentions de danger

H222 H229 Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée.

H315

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411

France: fr Page: 1 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

<u>Conseils de prudence</u> P101 P102

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P210

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 P261 P271 P273 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P302+P352

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/inter-

Fermeture de sécurité pour enfants oui Indication de danger détectable au oui

toucher

Composants dangereux pour l'étiquetage naphta léger (pétrole), hydrotraité, 2-propanol

#### 2.3 **Autres dangers**

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq$  0,1%.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq$  0,1%.

# RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

## Description du mélange

Identificateur	Nom de la sub- stance	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes	Limites de concen- trations spéci- fiques
No CAS 64742-49-0	naphta léger (pé- trole), hydrotraité	25 - < 50	Flam. Liq. 2 / H225 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336	<u>(*)</u>	P(b)	
No CE 265-151-9			Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 / H411			
No index 649-328-00-1						
No CAS 106-97-8	butane	10-<25	Flam. Gas 1B / H221 Press. Gas C / H280		C GHS-HC U(b)	
No CE 203-448-7				· ·	3(3)	
No index 601-004-00-0						
No d'enreg. REACH 01- 2119474691- 32-xxxx						
No CAS 74-98-6	propane	10-<25	Flam. Gas 1A / H220 Press. Gas L / H280		GHS-HC U(c)	
No CE 200-827-9						
No index 601-003-00-5						
No d'enreg. REACH 01- 2119486944- 21						
No CAS 67-63-0	2-propanol	1-<5	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336	<u>(*)</u>	GHS-HC	
No CE			3101313/11330			

France: fr Page: 2 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

Identificateur	Nom de la sub- stance	%М	Classification selon SGH	Pictogrammes	Notes	Limites de concen- trations spéci- fiques
200-661-7						
No index 603-117-00-0						
No d'enreg. REACH 01- 2119457558- 25 01- 2119457558- 25-xxxx						
No CAS 7440-50-8 No CE 231-159-6 No index 029-024-00-X No d'enreg. REACH 01- 2119480154- 42-xxxx	Copper	1-<5	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 3 / H331 Eye Irrit. 2 / H319 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410			
No CAS 90640-32-7 No CE 292-550-5 No d'enreg. REACH 01- 2119473799- 15-xxxx	Amines, C16-18- alkyl	<1	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318 STOT RE 2 / H373 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	<b>\$</b>		

# **Notes**

Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la sub-stance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

GHS-HC: Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE, Annexe VI)

La classification comme cancérogène ou mutagène n'est pas necessaire. La substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310-P331 P(b):

U(b): L'attribution à la groupe "gaz comprimé" est fondée sur l'état physique dans lequel le gaz est emballé L'attribution à la groupe "gaz liquéfié" est fondée sur l'état physique dans lequel le gaz est emballé U(c):

Composants dangereux, Limites de concentrations spécifiques, facteurs M, ETA							
Nom de la substance	Limites de concentrations spécifiques	Facteurs M	ETA	Voie d'exposition			
Copper	-	facteur M (ai- guë) = 10	500 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub> 0,5 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub> /4h	oral inhalation: pous- sières/brouillard			
Amines, C16-18-alkyl	-	facteur M (aiguë) = 10 facteur M (chronique) = 10	-				

## Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

France: fr Page: 3 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

# **RUBRIQUE 4** — Premiers secours

#### Description des mesures de premiers secours

#### Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien adminis-

#### Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

## Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets narcotiques.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires 4.3

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC

## Moyens d'extinction inappropriés

let d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

## Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

### Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3

## Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

## Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandations

## Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Page: 4 / 12 France: fr



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

## Compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

# RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Valeu	Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)										
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Iden- tifica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m³ ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³ ]	VP [ppm]	VP [mg/m³ ]	Men- tion	Source
FR	n-butane	106-97-8	VME	800	1.900						INRS
FR	alcool isopropy- lique	67-63-0	VME			400	980				INRS
FR	cuivre	7440-50- 8	VME		1		2			dust	INRS
FR	cuivre	7440-50- 8	VME		0,2					fume	INRS

## **Mention**

dust comme poussière fume comme fumées

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y VLCT

avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire) VME

VΡ valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

# **DNEL pertinents des composants**

PALE per anients des composants							
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Objectif de protec- tion, voie d'exposi- tion	Utilisé dans	Durée d'exposition	
naphta léger (pé- trole), hydrotraité	64742-49-0	DNEL	5.306 mg/m³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques	
naphta léger (pé- trole), hydrotraité	64742-49-0	2-49-0 DNEL 13.964 mg/kg de pc/jour		homme, cutané	nomme, cutané travailleur (indus- triel)		
2-propanol	67-63-0	DNEL	1.723 mg/m³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques	
2-propanol	67-63-0	DNEL	500 mg/m <sup>3</sup>	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques	
2-propanol	67-63-0	67-63-0 DNEL 888 mg de pc/ji		homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques	
Copper	7440-50-8	DNEL	20 mg/m <sup>3</sup>	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques	
Copper	7440-50-8	DNEL	137 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques	
Copper	7440-50-8	DNEL	273 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	aiguë - effets sys- témiques	
Amines, C16-18-al- kyl	90640-32-7	DNEL	0,38 mg/m³	homme, par in- halation	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques	
Amines, C16-18-al- kyl	mg/kg		0,09 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (indus- triel)	chronique - effets systémiques	

France: fr Page: 5 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

# 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'ex- position	Organisme	Milieu de l'environ- nement	Durée d'exposition
2-propanol	67-63-0	PNEC	160 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
2-propanol	67-63-0	PNEC	140,9 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
2-propanol	67-63-0	PNEC	140,9 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
2-propanol	67-63-0	PNEC	140,9 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-propanol	67-63-0	PNEC	2.251 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aquatiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-propanol	67-63-0	PNEC	552 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-propanol	67-63-0	PNEC	552 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-propanol	67-63-0	PNEC	28 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	7,8 <sup>µg</sup> / <sub>I</sub>	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	5,2 <sup>µg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	230 <sup>µg</sup> / <sub>I</sub>	organismes aquatiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	87 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	676 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	65 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Amines, C16-18-al- kyl	90640-32-7	PNEC	0,26 <sup>µg</sup> / <sub>I</sub>	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Amines, C16-18-al- kyl	90640-32-7	PNEC	0,026 <sup>µg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
Amines, C16-18-al- kyl	90640-32-7	PNEC	550 <sup>µg</sup> / <sub>I</sub>	organismes aquatiques	installation de trai- tement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Amines, C16-18-al- kyl	90640-32-7	PNEC	179,4 <sup>µg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Amines, C16-18-al- kyl	90640-32-7	PNEC	17,94 <sup>µg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Amines, C16-18-al- kyl	90640-32-7	PNEC	10 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>	organismes ter- restres	sol	court terme (cas isolé)
Amines, C16-18-al- kyl	90640-32-7	PNEC	1,6 <sup>µg</sup> / <sub>l</sub>	organismes aquatiques	eau	rejets discontinu

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)







Les équipements de protection individuelle doivent être utilisés lorsque les risques ne peuvent pas être évités ou suffisamment limités par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédés d'organisation du travail.

Page: 6 / 12 France: fr



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

## Protection de la peau

Porter des gants de protection. (Protection contre les éclaboussures)

Type de matière

NR: caoutchouc naturel, latex, FKM: fluoroélastomère

## Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

#### Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## **Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140). Type: AX-P2 (filtres antigaz et filtres combinés contre les composés à bas point d'ébullition et particules, code couleur: marron/blanc).

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

## Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aérosol (aérosol vaporisé)

Couleur cuivre

Odeur caractéristique Point de fusion/point de -187,6 °C à 1.013 hPa

congélation Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition

-161,5 °C à 1.013 hPa

Inflammabilité aérosol inflammable selon les critères du SGH 50 g/m<sup>3</sup> - 335 g/m<sup>3</sup> / 1 % vol - 15 % vol

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Point d'éclair -88,6 °C à 1.013 hPa

Température d'auto-inflammabilité 264 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)

Température de décomposition non pertinent (valeur de) pH non déterminé Viscosité cinématique non pertinent Solubilité(s) non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

cette information n'est pas disponible

Pression de vapeur 4.200 hPa à 20 °C

Densité et/ou densité relative

0,6668 - 0,6882 g/<sub>ml</sub> (valeur calculée) Densité

des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles Densité de vapeur relative

9.2 **Autres informations** 

Informations concernant les classes il n'y a aucune information additionnelle

de danger physique

Autres caractéristiques de sécurité

Classe de température (UE selon T3 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 200°C)

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

#### 10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur.

France: fr Page: 7 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

#### Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

#### 10.5 Matières incompatibles

Comburants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# **RUBRIQUE 11** — Informations toxicologiques

#### Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

SGH des Nations unies, annexe 4: Peut être nocif par inhalation.

# Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ЕТА
Copper	7440-50-8	oral	500 <sup>mg</sup> / <sub>kg</sub>
Copper	7440-50-8	inhalation: poussières/brouillard	0,5 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub> /4h

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

## Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

## Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène. **Toxicité pour la reproduction** 

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

## Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

## **Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Toxicité aquatique (chronique) des composants

Toxicite aquatique (cit	Toxicize aquatique (cinionique) des composants								
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'ex- position				
2-propanol	67-63-0	LC50	>10.000 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	invertébrés aqua- tiques	24 h				
Amines, C16-18-alkyl	90640-32-7	EC50	0,27 <sup>mg</sup> / <sub>l</sub>	invertébrés aqua- tiques	21 d				

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Processus</b>	de la	déara	dahilité	des	compos	sants
riucessus	uc ia	ucula	uabilite	ucs	COHIDOS	sanıs

riocessus de la	riocessus de la degradabilite des composants									
Nom de la sub- stance	No CAS	Processus	Vitesse de dé- gradation	Temps	Méthode	Source				
naphta léger (pétrole), hy- drotraité	64742-49-0	disparition de l'oxygène	83 %	10 d		ЕСНА				

France: fr Page: 8 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

Processus de la dégradabilité des composants						
Nom de la sub- stance	No CAS	Processus	Vitesse de dé- gradation	Temps	Méthode	Source
2-propanol	67-63-0	disparition de l'oxygène	53 %	5 d		ECHA
Amines, C16- 18-alkyl	90640-32-7	disparition de l'oxygène	34 %	5 d		ECHA
Amines, C16- 18-alkyl	90640-32-7	formation de dioxyde de car- bone	18 %	6 d		ECHA

#### Potentiel de bioaccumulation 12.3

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants				
Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
naphta léger (pétrole), hydrotrai- té	64742-49-0	501,2	3,6 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
butane	106-97-8		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
propane	74-98-6		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
2-propanol	67-63-0		0,2 (valeur de pH: 7, 25 °C)	
Amines, C16-18-alkyl	90640-32-7	173		

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.5

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de ≥ 0,1%.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

#### Autres effets néfastes 12.7

Des données ne sont pas disponibles.

# RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

## Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

## Liste de déchets, (Recommandations)

#### **Produit**

07 06 04\* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## **Produits résiduels**

16 05 04\* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses 07 06 04\* Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## **Emballages**

15 01 04 Emballages métalliques

## Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro

d'identification

ADR/RID/ADN UN 1950 **Code IMDG** UN 1950 OACT-TT UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport

France: fr Page: 9 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

## 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

**AÉROSOLS** ADR/RID/ADN **Code IMDG AEROSOLS** 

OACI-IT Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

> ADR/RID/ADN 2 (2.1) **Code IMDG** 2.1 OACI-IT 2.1

14.4 Groupe d'emballage pas attribué

14.5 Dangers pour l'environnement dangereux pour le milieu aquatique

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installa-

tions.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) Informations supplémentaires

Code de classification 5F 2.1 Étiquette(s) de danger



Dangers pour l'environnement oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Dispositions spéciales (DS) 190, 327, 344, 625

Quantités exceptées (EQ) E0 Quantités limitées (LQ) 1 I Catégorie de transport (CT) 2 Code de restriction en tunnels (CRT) D

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Informations supplémentaires

Polluant marin oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Étiquette(s) de danger 2.1



Dispositions spéciales (DS) 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités exceptées (EQ) E0 Quantités limitées (LQ) 1 I EmS F-D, S-U

Catégorie de rangement (stowage

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) <u>Informations supplémentaires</u>

Dangers pour l'environnement oui (dangereux pour le milieu aquatique)

Étiquette(s) de danger 2.1



A145, A167 Dispositions spéciales (DS) Ouantités exceptées (EO) E0 Quantités limitées (LQ) 30 kg

## RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

France: fr Page: 10 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

#### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

Registres des rejets et des transferts de polluants (PRTR)			
Nom de la substance	No CAS	Remarques	Seuil de rejets dans l'air (kg/an)
Copper	7440-50-8	(8)	100

#### <u>Légende</u>

Tous les métaux sont signalés en tant que masse totale de l'élément sous toutes les formes chimiques présentes dans le

#### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)				
	Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
	Copper		a)	

#### Légende

Liste indicative des principaux polluants

#### Règelement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

# Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

#### **Inventaires nationaux**

Pays	Inventaire	Status
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés

#### <u>Légende</u>

REACH Reg. substances enregistrées REACH

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## **RUBRIQUE 16** — Autres informations

### Abréviations et acronymes

Description des abréviations utilisées.

Abr. Acute Tox. ADN. ADR. ADR/RID/ADN.

Description des abreviations utilisees.
Toxicité aiguë.
Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route.
L'accords relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN).
Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu.
Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique.
Danger en cas d'aspiration.
Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique). Aquatic Acute. Aquatic Chronic. Asp. Tox. CAS.

gnification chimique). Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et CLP.

des mélanges. Code maritime international des marchandises dangereuses.

Code IMDG. DBO. DCO. DGR. DNEL. EC50.

Code maritime international des marchandises dangereuses.

Demande Biochimique en Oxygène.

Demande Chimique en Oxygène.

Demande Chimique en Oxygène.

Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR).

Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet).

Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée.

Perturbateur endocrinien.

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes).

European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées).

Emergency Schedule (plan d'urgence).

Estimation de la Toxicité Aiguë.

Causant des lésions oculaires graves.

Irritant oculaire.

ED. EINECS. ELINCS. EMS. ETA. Eye Dam. Eye Irrit. Facteur M. Irritant oculaire

Irritant oculaire.
Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente.
Facteur de bioconcentration.
Gaz inflammable.
Liquide inflammable.
Association lateragationale du Transport Aérien.

FBC. Flam. Gas. Flam. Liq. IATA. IATA/DGR.

Liquide inflammable.
Association Internationale du Transport Aérien.
Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).
International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses).
Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 6443).
Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.
n-Octanol/eau.

IMDG. INRS. LC50.

Log KOW. NLP. n-Octanol/eau.

n-Octanol/eau.
No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères).
L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne.
Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.
Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandiese dangerouses). No CE. No index

OACI-IT.

chandises dangereuses). Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PBT.

France: fr Page: 11 / 12



selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

#### 2000 354 020 - TECWERK SPRAY PÂTE DE CUIVRE - 400 ml

Numéro de la version: GHS 1.0 Date d'établissement: 15.01.2025

Description des abréviations utilisées. Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet). Parties par million. Abr.

Ppm. Press. Gas. REACH.

Gaz sous pression. Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chi-

Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction of miques).
Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses.
"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies.
Corrosif pour la peau.
Tritiant pour la peau.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique.
Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante).
Valeur limite court terme.
Valeur limite de moyenne d'exposition.
Valeur plafond.
Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable). RID. SGH. Skin Corr. Skin Irrit. STOT RE. STOT SE. SVHC. VLCT. VME. VP. VPvB.

#### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

H220. H221. H222. H225. H229. H280. H3002. H304. H315. H318. H319. H331. H336. H373. H400.	Gaz extrêmement inflammable. Gaz inflammable. Aérosol extrêmement inflammable. Liquide et vapeurs très inflammables. Liquide et vapeurs très inflammables. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Toxique par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H410.	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411.	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Clause de non-responsabilité

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Les données se basent sur nos connaissances actuelles et ne constituent aucune garantie concernant les propriétés du produit, pas plus qu'un rapport juridique contractuel. Les données se rapportant à la santé et la sécurité tiennent uniquement lieu d'informations. Elles ne devront pas être considérées comme spécifications.

France: fr Page: 12 / 12